



**VILLE DE SARRALBE**  
(MOSELLE)

**AVIS PUBLIC**  
**D'appel d'offres pour la chasse**  
**Lot réservé de Sarralbe à Herbitzheim et Keskastel**  
**2025 – 1<sup>er</sup> février 2033**

Un lot réservé de 50 ha 17 ares et 02 ca constitué par la forêt communale de Sarralbe sur les territoires de Keskastel et Herbitzheim.

Seuls deux places d'agrainage à poste seront autorisées sur la superficie de cette réserve.

Critères de départage des offres :

- le montant proposé pour le loyer annuel : le prix minimum en deçà duquel les offres ne sont pas recevables fixé à 950 €/an,
- l'engagement écrit du candidat à respecter les consignes données pour la gestion de la forêt par le technicien de l'ONF,

Le candidat à la location du lot réservé doit présenter un dossier de candidature auquel sera joint, sous pli séparé, l'offre pour le prix de location annuel.

Le dossier de candidature doit être rédigé en français.

Seuls sont admis à participer à l'appel d'offre, les candidats (personnes physiques ou morales) qui ont satisfait aux conditions des articles 6, 7 et 8 du cahier des charges des chasses communales pour le Bas-Rhin.

Le dossier de candidature doit présenter la liste des éventuels associés.

Le cahier des charges peut être consulté à la mairie de Sarralbe, 1, place de la République tous les jours ouvrables de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le délai de remise de la candidature répondant aux articles 6 et 7 du cahier des charges type des chasses communales et intercommunales du Bas-Rhin et de l'offre est fixé au 14 novembre 2025 avant 12h00 au plus tard, date de réception en mairie.

Fait à Sarralbe, le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Le Maire,

Pierre-Jean DIDIOT